



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SAMEDI 22 JUIN 2019 A MARGAUX-CANTENAC

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION
LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

ACCUEIL DES CLUBS PAR LE DIRECTEUR DU DISTRICT DE LA GIRONDE

A 15 heures, M. Nicolas SOULÉ, Directeur Général accueille les Présidents et/ou représentants des clubs dans la salle des Fêtes de Margaux et leur présente l'ordre du jour de cette Assemblée Ordinaire :

- Allocution des personnalités
- Allocution du Président du District
- Intervention du Président de la Commission des Affaires Electorales
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du samedi 15 Décembre 2018 à Léognan
- Compte rendu d'activité Saison 2018/2019
- Proposition de modifications des textes
- Proposition d'aggravation des sanctions disciplinaires pour les cas d'agression à officiels
- Remplacement d'un membre du Comité de Direction (vacance d'un siège) – Article 13.3 des Statuts du District de la Gironde
- Présentation des nouvelles pratiques
- Remise des récompenses « Challenge du Fair-Play » saison 2018/2019
- Remise des récompenses aux bénévoles saison 2018/2019

Il présente et invite ensuite les personnalités à prendre la parole,

- M. Eric BOUCHER, Adjoint au Maire de Margaux Cantenac,
- M. Benjamin ROUX, Président du Club CMS HAUT MEDOC,
- M. Saïd ENNJIMI, Président de la L.F.N.A.

INTERVENTION DE L'ADJOINT AU MAIRE DE MARGAUX CANTENAC

M. Eric BOUCHER – Adjoint au Maire de MARGAUX CANTENAC

Il salue et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Il évoque la nécessité de réaliser une fusion entre les communes de Margaux et Cantenac du fait des compétences réduites et des finances souvent difficiles. Unique moyen de se regrouper tout en restant une commune relativement honnête puisque Margaux compte moins de 3000 habitants pour 2500 hectares de terrain. Elle est connue dans le monde entier, les retombées économiques sont à la hauteur de leur espérance.

Il souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée pour remercier tous les bénévoles de nos clubs, leur présence est indispensable dans les communes.

Que le Football vive au travers des clubs et des bénévoles...

INTERVENTION DU PRESIDENT DU CLUB CMS HAUT MEDOC

M. Benjamin ROUX - Président du Club CMS HAUT MEDOC

Le club compte aujourd'hui 130 licenciés dont 70 à l'école de Foot de U6 à U13.

Une vingtaine de bénévoles présents au club.

Depuis deux saisons, une équipe U14/U15 a été engagée (25 licenciés).

Nous espérons créer une équipe U16/U17 la saison prochaine.

Ce club a vu le jour suite à la fusion de 3 clubs de 3 communes différentes en 2001, l'ET.S. MARGALAISE, AV.S.A. SOUSSASNAIS, AS. REC. CANTENACAIS.

Il espère que cela va perdurer le plus longtemps possible.



Alexandre GOUGNARD remercie le club et tous ses bénévoles pour l'accueil qu'ils ont réservé au District de la Gironde.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU DISTRICT

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine,
Monsieur le Président du club du CMS HAUT MEDOC,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les représentants des clubs de Gironde,
Chers amis,

Avant de vous délivrer ces quelques mots et démarrer nos travaux je voudrai que nous ayons tous ensemble une minute d'applaudissement pour toutes celles et ceux de la grande famille du football girondin qui nous ont quittés tout au long de cette saison, avec une émotion particulière envers trois jeunes du Sud Gironde, âgés de 20 à 24 ans, disparus tragiquement dans un accident de voiture il y a quelques semaines et Robert GALIN, grand dirigeant du RC CHAMBERY qui nous a quitté ce jeudi.

Merci

C'est avec un très grand plaisir et honneur, que je vais ouvrir en tant que Président, l'Assemblée Générale de notre, de votre District de la Gironde de Football.

Merci, Monsieur le Maire, pour la mise à disposition de cette magnifique salle,

Merci, Monsieur le Président du CMS HAUT MEDOC d'avoir accepté de nous recevoir et d'avoir mobilisé vos bénévoles pour faire de cette Assemblée Générale une nouvelle fête du football en Gironde, qu'ils en soient ici remerciés.

Aujourd'hui, nous voici arrivés aux trois quarts de notre mandat et j'ai envie de dire « déjà » tant j'ai l'impression que tout est allé très vite.

Il faut se rappeler de l'immense chantier qui était devant nous, ce n'était pas une petite affaire que de fusionner 4 districts qui avaient passé des décennies à cultiver leurs différences.

De mettre en place un championnat séniors où dès le départ chacun savait que de nombreuses équipes allaient connaître les affres de la descente.

De réorganiser des compétitions de jeunes en fonction des contraintes géographiques,

De gérer un patrimoine éclaté sur le territoire girondin,

De trouver de nouvelles ressources notamment par la recherche de partenariats.

Voilà quelques exemples de ce qui nous attendait, de ce qui vous attendait et grâce à vous tous ce qui paraissait comme une véritable gageure, est devenue réalité.

Vous avez démontré toute la vitalité du football girondin et j'en ai vu l'expression lors de ces deux derniers week-ends.

Il y a quinze jours les finales des coupes ont réuni 34 équipes durant trois jours sur le site de Mérignac-Arlac ce fut une belle fête du football girondin à laquelle un très nombreux public a participé.

Le week-end dernier, ce sont les installations des Antennes du Lac qui accueillait le samedi les U8-U9 et le dimanche les U6-U7. Pour la première fois l'ensemble des clubs de la Gironde se trouvait rassemblé en un même lieu où se sont côtoyés des milliers de jeunes joueurs sur les deux jours.

Ces deux événements témoignent du chemin que nous avons parcouru ensemble ces trois dernières saisons, ils sont la parfaite illustration du formidable potentiel du football girondin, potentiel confirmé par la hausse sensible du nombre de licenciés (+ 6,5%).

Ces derniers mois, lors des rencontres avec les clubs que nous avons organisées sur l'ensemble du département, j'ai été frappé par la qualité des échanges et leur caractère très majoritairement constructif ce qui semblerait indiquer que nous avons emprunté la bonne direction.

Pour autant je suis conscient que tout n'est pas parfait, il reste des choses à améliorer, quelques chantiers à développer c'est ce qui doit guider notre action lors de la prochaine saison.



Développer des nouvelles pratiques comme le foot à effectif réduit ou le foot en marchant, le Futsal et le Beach Soccer et bien d'autres.

Profiter de l'énorme engouement que suscite la Coupe du Monde de football féminin qui va sans conteste générer un nouvel afflux de licenciées qu'il faudra accueillir dans les meilleures conditions tant en termes d'équipements que d'encadrement, reconnaissons qu'aujourd'hui ce n'est pas pleinement satisfaisant.

Enfin nous devons nous pencher sur les difficultés rencontrées par les clubs les plus fragiles afin d'imaginer un accompagnement mieux ciblé car le football girondin a besoin de toutes ses composantes sur l'ensemble de son territoire.

Je profite de cette tribune pour féliciter nos salariés pour le travail accompli.

Soyez assurés que les salariés, les élus et les bénévoles qui œuvrent au sein des différentes commissions seront à votre écoute pour améliorer ce qui peut l'être dans le contexte d'un championnat enfin stabilisé. C'est avec cette garantie que je vous souhaite le meilleur pour la saison à venir.

Nicolas SOULÉ appelle à se présenter sur l'estrade M. Jean-Michel BOULE, Président de la Commission des Affaires Electorales.

QUORUM / INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ELECTORALES.

Le Président de la Commission des Affaires Electorales Jean-Michel BOULE indique que le quorum est atteint (voir précisions détaillées ci-dessous) et que l'Assemblée Générale peut donc se dérouler.

Clubs convoqués :

234 clubs / 822 voix

Quorum nécessaire à l'ouverture de l'AG Ordinaire

(1/3 des clubs, la moitié des voix) :

78 clubs / 411 voix

Chiffres à la clôture de l'émargement :

171 clubs / 678 voix

VOTE « TEST »

Nicolas SOULÉ, Directeur du District de la Gironde précise les modalités de fonctionnement des boîtiers pour le vote électronique et dévoile la question « test. »

VOTE N° 1 :

L'EQUIPE DE FRANCE SERA-T-ELLE CHAMPIONNE DU MONDE CETTE ANNEE ?

Résultat majoritaire du vote « test » :

- **Oui : 368**
- Non : 266
- Abstentions : 44

Il donne ensuite la parole à M. Saïd ENNJIMI, Président de la L.F.N.A.

INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

M. Saïd ENNJIMI - Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine salue toute l'assemblée.

Il remercie Alexandre GOUGNARD pour cette invitation et indique que le District de la Gironde est la locomotive de la LFNA notamment par sa taille et son nombre de licenciés.

Il précise que la Ligue a atteint la barre des 198 000 licenciés cette saison.

Quelques difficultés toutefois sur les Seniors et sur les U19.

Plus belle grosse progression au niveau national en arbitrage Féminin puisque de 74 arbitres féminins, la LFNA est passée à 104.

Il présente le nouveau barème disciplinaire aggravé qui sera proposé aux votes des clubs. Il insiste sur le fait que certaines incivilités sont inadmissibles.

Un mot sur les infrastructures (FAFA) et la structuration, il invite les collectivités territoriales et en particulier dans la ruralité à essayer de tisser des liens. Une conférence est prévue début septembre avec l'ensemble des maires des communes afin d'essayer de construire ensemble quelque chose.

Il évoque ensuite la centaine de clubs primés pour le Label Seniors.

Il incite les clubs à s'engager via l'opération « Service Civique » afin de dégager et soulager les bénévoles des clubs.

Un mot sur le sportif pour stipuler que l'ensemble des clubs de R1 Féminine a décidé de ne constituer qu'une seule poule pour la saison 2019/2020.

Il rappelle également l'objectif de la professionnalisation des désignations afin de réduire le montant de la caisse de péréquation qui est sollicitée à ce jour auprès des clubs de R1, R2 et R3.

Sur le plan financier, M. Saïd ENNJIMI indique qu'il n'y aura pas d'augmentation à attendre.

Il évoque ensuite quelques mots sur le contexte budgétaire de la LFNA et remercie les clubs de toute la confiance qu'ils lui accordent.

Il s'excuse de devoir quitter cette Assemblée Générale pris par d'autres obligations sportives.

Alexandre GOUGNARD le remercie pour son intervention et lui assure de son soutien.

La parole est donnée au Secrétaire Général, Joël LALANNE. Celui-ci fait voter l'adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 Décembre 2018 à Léognan ainsi que le compte-rendu d'activité de la saison 2018/2019.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE à LEOGNAN

VOTE N° 2 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2018 à LEOGNAN

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent ce procès-verbal.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 527
- Contre : 60
- Abstentions : 91

Il indique ensuite que le District de la Gironde compte **45 422 licenciés**.

Une évolution de + 2 343 licenciés soit + 6%

Les augmentations les plus significatives

- Foot animation féminin (+31.2%)
- Foot animation masculin (+13,5%)
- Arbitres (+2,5%)

Diminution les plus significatives

- Foot séniors Masculin (-2,5 %)

8 réunions d'information ont eu lieu du 18 Avril au 15 Mai 2019 avec environ 100 clubs présents :

- ✓ SAINT ANDRE DE CUBZAC
- ✓ SAINT LAURENT DU MEDOC
- ✓ LA BREDE
- ✓ LE TEICH
- ✓ COUTRAS
- ✓ COTEAUX BORDELAIS
- ✓ PONDAURAT



✓ SIEGE DU DISTRICT

Il remercie les clubs organisateurs pour leur accueil.

Joël LALANNE évoque les résultats sportifs de cette saison qui s'achève, à savoir :

CHAMPIONS DE GIRONDE

SENIORS

PESSAC ALOUETTE ou COCARDE DE ST LAURENT ou UNION ST BRUNO (les rencontres se dérouleront après cette Assemblée)

SENIORS FÉMININE À 11

GRADIGNAN 1

SENIORS FÉMININE À 8

VALLEE DE DORDOGNE 1

CHAMPIONNAT FUTSAL

GIRONDINS FUTSAL 3

CHAMPIONNAT U19

BORDEAUX METROPOLE 1

CHAMPIONNAT U17

ST SEURIN JUNIOR 1

CHAMPIONNAT U15

GJ RIVE DROITE 1

CHAMPIONNAT U13

BOULIAC 1 ou BASSIN D'ARCACHON 1 ou ST ANDRE DE CUBZAC 1

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE

SECUCAF 1

CHAMPIONNAT FOOT LOISIR + 35 ANS

CARIGNAN 1

CHAMPIONNAT FOOT LOISIR + 30 ANS

LUDON MEDOC 1

LES COUPES DE GIRONDE

COUPE DE GIRONDE SEAT-SKODA

FC DU GRAND ST EMILIONNAIS

COUPE DU DISTRICT SENIORS

LUSITANOS CENON

COUPE DE GIRONDE SENIORS FEMININES A 11

FC GIRONDINS DE BORDEAUX 2

COUPE DE GIRONDE SENIORS FEMININES A 8

AS GRAYAN NORD MEDOC

COUPE DE GIRONDE U19

STADE BORDELAIS 1

COUPE DU DISTRICT U19

STADE ST MEDARDAIS

COUPE DE GIRONDE U17 CREDIT AGRICOLE

JEUNESSE VILLENAVAISE

COUPE DU DISTRICT U17

EYSINES 1

COUPE DU DISTRICT U17 FEMININES

GJ COBAMM



COUPE DE GIRONDE U15

MERIGNAC SA 1

COUPE DU DISTRICT U15

LEGE CAP-FERRET 1

COUPE DE GIRONDE FOOT ENTREPRISE

LE BON JOUET 1

CHALLENGE DES RESERVES FOOT ENTREPRISE

AMATEURS FC AQUITAIN 1

COUPE DE GIRONDE FOOT LOISIR + 35 ANS

CARIGNAN 1

COUPE DE GIRONDE FOOT LOISIR + 30 ANS

TALENCE ALLIANCE 2

COUPE DE GIRONDE FOOT LOISIR LIBOURNAIS/BLAYAIS

BERSON 1

COUPE DE GIRONDE FUTSAL

AJ FUTSAL 1

Joël LALANNE tient à remercier tous les clubs, les bénévoles des Commissions ainsi que les salariés pour le travail accompli.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SAISON 2018/2019

VOTE N° 3 :

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SAISON 2018/2019

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent ce compte rendu.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 612
- Contre : 25
- Abstentions : 41

Nicolas SOULÉ donne ensuite la parole à Jean-Luc BIDART, Vice-Président Délégué du District de la Gironde et Président de la Commission Statuts et Règlements.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES TEXTES

Jean-Luc BIDART annonce que 2 votes seront à effectuer :

- Le règlement financier
- Les Règlements Sportifs

Proposition de modification

REGLEMENT FINANCIER

ARTICLE 2 - MODALITES DE REGLEMENT

2. LES RELEVES DE COMPTES

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>ARTICLE 2 - MODALITES DE REGLEMENT 2. LES RELEVES DE COMPTES</p> <p>Les refacturations des frais d'arbitres (hors caisses de péréquation) et les amendes disciplinaires seront appelées au travers des relevés de comptes.</p> <p>Cinq relevés de comptes sont générés chaque saison. Ils sont respectivement arrêtés aux dates suivantes :- -31 octobre N,- -31 décembre N,- -28 février N+1,- -30 avril N+1,- -30 juin N+1,-</p> <p>Le club doit faire parvenir son règlement au District avant la date limite de paiement inscrite sur le relevé, lors de mise à disposition sur FOOTCLUBS de celui-ci.</p> <p>Au mois de juillet N+1, les éventuels soldes débiteurs et les régularisations liées aux caisses de péréquation feront l'objet d'un dernier appel de fonds.</p>	<p>ARTICLE 2 - MODALITES DE REGLEMENT 2. LES RELEVES DE COMPTES</p> <p>Les refacturations des frais d'arbitres (hors caisses de péréquation), les amendes disciplinaires et administratives seront appelées au travers de relevés de comptes mensuels qui feront l'objet d'un règlement par prélèvement bancaire.</p> <p>Le mode préférentiel de règlement reste le prélèvement automatique.</p> <p>Pour les clubs n'ayant pas encore opté pour ce mode de règlement, le règlement des relevés, par virement ou par chèque, devra parvenir au District au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le relevé mis à disposition dans FOOTCLUBS.</p> <p>Au mois de juillet N+1, les éventuels soldes débiteurs et les régularisations liées aux caisses de péréquation feront l'objet d'un dernier appel de fonds.</p>

VOTE N° 4 :

REGLEMENT FINANCIER

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent le règlement financier.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 544
- Contre : 43
- Abstentions : 91

Proposition de modification

RÈGLEMENTS SPORTIFS (PARTIE GÉNÉRALE)

Art 5 - OBLIGATIONS

Alinéa 4 : Domaine des Educateurs (*création d'une annexe 2 spécifique*)

Art 14 : ARBITRES

CHAMPIONNAT D3/D4 : JOUEUR / REMPLACANT

- La désignation d'un « joueur remplaçant / arbitre assistant » ne pourra se faire qu'en début de match et à la mi-temps.
- Aucun changement en cours de rencontre n'est possible.
- L'équipe peut avoir 2 « joueur remplaçant / arbitre assistant » par match soit 1 par mi-temps.
- Un joueur titulaire en 1^{ère} mi-temps peut être « joueur remplaçant / arbitre assistant » en seconde mi-temps.
- Le capitaine devra avertir avant la reprise de la 2^{ème} mi-temps l'arbitre central du changement d'arbitre assistant.



Art 20 : FUSIONS, ENTENTE, GROUPEMENT

1- Entente Seniors Féminine à 11 :

Une entente entre deux clubs seniors, excepté la 1^{ière} division du District (D1), pourra être créée dans le respect de l'article 39bis des Règlements Généraux de la FFF et des dispositions suivantes.

Création d'une ANNEXE 3 spécifique à l'épreuve des tirs aux buts

RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS SENIORS

- Mise à jour de la pyramide des compétitions seniors masculines de la D1 à la D4
- D1 - 2 poules, D2 - 4 Poules, D3 - 8 poules, D4 - 10 poules (sous réserve des engagements)
- En Départemental 4, confection de poules à 10 équipes
- Création d'un critérium à 7

RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS FÉMININES

Art 3 : CHAMPIONNAT

Précisions concernant l'organisation des différentes compétitions féminines

CHAMPIONNATS U17F ET U13F

Les championnats U17F et U13F sont organisés en trois (3) phases et une (1) phase de Futsal

- (X) équipes U17F et U13F accéderont à un championnat Ligue constitué de 4 poules de 4 équipes (soit 16 équipes).
- Le nombre de montées de chaque District sera défini en début de saison sportive en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Les équipes restantes participeront au championnat de Gironde constitué en fonction du résultat des poules de brassages.

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS JEUNES

- Une seule équipe par club est autorisée à participer à un même niveau de brassage 1 ou 2 ainsi qu'en championnat de Départemental 1.
- Dans les autres championnats de D2 ou de D3 plusieurs équipes d'un même club par poule seront possibles.

A – CHAMPIONNATS

- En départemental 1 (Phase 2) pour toutes les catégories : 2 poules de 10 équipes au lieu d'une poule de 12 équipes comme actuellement.

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13

Art 6 : Règlement de l'épreuve

6.1.2 - Précision concernant le départage des équipes ex-aequo de la même poule

6.2 - Epreuve de jonglerie

Précision concernant l'organisation de cette épreuve technique

6.4.3 - Troisième phase - Championnats de Gironde

Deux équipes maximum par club pourront participer au même niveau de compétition (D1 à D5) sauf pour le dernier niveau (D6) sans limitation du nombre.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 JUIN 2019 à MARGAUX-CANTENAC

RÈGLEMENTS DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ
FOOTBALL ENTREPRISE
1. Championnat :

La date limite des engagements est fixée au 30 juin.

Art 6 : TYPE LICENCES - QUALIFICATION - EQUIPES

Les joueurs dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours ne pourront participer à une rencontre de compétition officielle départemental 1.

2. Coupes :

Création d'un règlement des Coupes

FUTSAL

Création du règlement championnat Futsal (championnat et coupe)

VOTE N° 5 :
REGLEMENTS SPORTIFS

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent le règlement sportif.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 535
- Contre : 70
- Abstentions : 73

Le Président, Alexandre GOUGNARD, prend la parole et commente les propositions d'aggravation des sanctions disciplinaires pour les cas d'agression à officiels.

PROPOSITION D'AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR LES CAS D'AGRESSION A OFFICIELS
« Conformément à la décision de l'AG fédérale du 12 janvier 2002, le barème disciplinaire aggravé sera appliqué, dans le cas d'un vote positif des clubs lors de l'AG du 22 juin 2019, pour une durée déterminée, à savoir la saison 2019/2020 »

Acte de Brutalité / coup				
13.2 ☞ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical				
Victime		Auteur		
			Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension
13.3 ☞ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours				
Victime		Auteur		
			Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans
	hors rencontre		20 ans	25 ans
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 JUIN 2019 à MARGAUX-CANTENAC

13.4 ☞ Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours				
Victime		Auteur	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation
	hors rencontre		radiation	radiation
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension
L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles				

VOTE N° 6 :
PROPOSITION D'AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR LES CAS D'AGRESSION À OFFICIELS

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent cette proposition.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 524
- Contre : 82
- Abstentions : 72

SIGNATURE DE LA CONVENTION FOOT EN MILEU SCOLAIRE

M. Jacques VANHUYSSSE, Inspecteur de l'éducation nationale et Alexandre GOUGNARD signent une convention Foot en milieu scolaire élaborée notamment par Bernard GRESSER, Membre du Comité de Direction.

Cette convention rappelle des principes fondamentaux et des valeurs partagés entre l'éducation nationale, l'USEP et le district de football pour :

- le renforcement des principes de la République et des valeurs sportives
- l'égalité « filles – garçons »
- la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- la sensibilisation à l'arbitrage afin de s'approprier les règles spécifiques à chaque APS, leur respect et l'engagement citoyen de chacun.

Elle acte également d'engagements forts entre tous les partenaires, engagements qu'il nous faudra continuer de développer avec une attention particulière pour :

- la diffusion et la valorisation des opérations nationales auprès des écoles primaires publiques.
- la mise en œuvre et le développement de l'activité football à l'école en conformité avec les programmes de l'éducation nationale.

Cette convention, que nous signons aujourd'hui, a vocation à enclencher de nouvelles dynamiques autour du football, en lien avec des opérations spécifiques comme l'opération "foot à l'école" portée par la FFF et l'éducation nationale mais aussi autour de "Génération 2024" pour les écoles labellisées ou encore pour accompagner les établissements qui s'engagent dans le dispositif "Cours le matin, EPS l'après-midi". C'est donc ensemble que nous nous engageons à développer ainsi la pratique du football dans les écoles du département, avec vos clubs, avec l'USEP et avec le District de Gironde.

REMISE DES RECOMPENSES « CHALLENGE DU FAIR PLAY » SAISON 2018/2019

Philippe GOUBET, Président de la Commission du Fair-Play remet les récompenses aux clubs méritants sans oublier de remercier les membres de sa Commission pour le travail accompli :



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 JUIN 2019 à MARGAUX-CANTENAC

- U19 DEPARTEMENTAL 1 FC CUBNEZAIS
- U17 DEPARTEMENTAL AS TAILLANAISE
- U15 DEPARTEMENTAL 1 US LÈGE CAP-FERRET

- SENIORS D1 FEMININE FCE MERIGNAC-ARLAC 2
- SENIORS D1 - CLUB VIP UNION SAINT BRUNO
- SENIORS D1 - FOOT ENTERPRISE AS CAMPUS THALES BORDEAUX

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

(VACANCE D'UN SIÈGE)

ARTICLE 13.3 DES STATUTS DU DISTRICT DE LA GIRONDE

LO PINTO Yannick

VOTE N° 7 :

PROPOSITION DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

Les Présidents et/ou représentants des clubs adoptent cette proposition.

Résultat majoritaire du vote :

- Pour : 538
- Contre : 71
- Abstentions : 69

REMISE DE MEDAILLES LFNA

Alexandre GOUGNARD effectue la remise des médailles décernées par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

MEDAILLES d'ARGENT

ALLEMAND Jean René

Commission des Délégués

DUCORNETZ François

Président CA PONDAURAT

Représenté par M. VIDAL Patrick

GASTON Jean Marie

Commission du Statuts et Règlements / Appel

BOUVET Claude

Dirigeant ST.J.MACAUDAISE

DUBEARN Marie Noelle

Dirigeante FC. DES GRAVES

EXCUSÉE

MARECHAL Nadine

Secrétaire US. COUSTRAS

Représentée par Jean-Michel Trély

MEDAILLES VERMEIL

BALAYRE Robert

Dirigeant US. LAMOTHE MONGAUZY

BESNARD Joel

Commission des Compétitions Séniors

BIRON Rafaëlle

Présidente ES FRONSADAIS

BUISINE Didier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 JUIN 2019 à MARGAUX-CANTENAC

Président SECUCAF

LESTRADE Gilles

Dirigeant PATRONAGE BAZADAIS

MEDAILLES d'OR

BOESSO Jean

Commissions des Compétitions Séniors et Appel

BOULE Jean Michel

Commission Litiges / Electorales / Statuts Règlements

RABOISSON Monique

Commissions Litiges / CDA

PRESENTATION DES NOUVELLES PRATIQUES

Alexandre GOUGNARD fait une présentation des nouvelles pratiques que la FFF et le District souhaitent mettre en place afin de redynamiser une partie de ses adhérents.

PRESENTATION DES NOUVELLES PRATIQUES



LE FOOT LOISIR

Au travers de challenges organisés avec les Clubs

A la Carte via une plateforme de réservation

- Foot en marchant
- Foot-golf
- Beach-soccer
- Foot à 8 ou à 7
- Foot à 5
- Futnet
- E.Foot



LE FOOT EN MARCHANT



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

SAISON 2019 – 2020

OBJECTIF

ACCOMPAGNER CETTE PRATIQUE
DE SPORT SANTÉ
QUI VA SE DÉVELOPPER



PLAN D' ACTIONS



Proposition

Aller à la rencontre les clubs proposant cette pratique + invitation des autres

Elaboration avec les clubs d'une offre adaptée à leurs souhaits

Profiter des temps libres de ce public (actifs en horaires décalés, demandeurs d'emplois, retraités etc..) pour jouer sur des créneaux inutilisés dans les clubs : matin en semaine

Rassemblement départemental et régional de fin saison

Les incontournables :

- Les joueurs doivent uniquement marcher
- 3 touches de balle maximum
- Le ballon ne doit pas dépasser la hauteur des hanches
- La surface de réparation : les joueurs ne peuvent pas y rentrer et le gardien ne peut pas en sortir
- Distance de 2m entre le ballon et les joueurs adverses pour toutes les remises en jeu (touches, corners, coups franc)
- Les touches s'effectuent aux pieds
- Le gardien relance au pied ou à la main
- Les tacles, charges et contacts sont interdits
- Les coups francs sont tous indirects
- Interdiction de marquer directement sur l'engagement et de son propre camp.

DIPLOMES DES BENEVOLES

Les 2 chefs de délégation Joël LALANNE et Frédéric HUGUET remettent les diplômes aux bénévoles qui ont assisté à la finale de la Coupe de France à Paris. Il s'agit de :

- BURTAUX Sylvain
- TESSANDIER Jean Claude
- SIMON Fabrice
- LAGONNELLE Pascal
- PASQUET Catherine
- PREVOST Christiane
- BRICOUT Jean Claude
- MARCHESSEAU Benjamin
- SANCHEZ Théo
- CERVANTES Henry
- LUCAS Serge
- GUILLOT Patrick
- CHOLLOUX Eric
- CILLARD Frédéric
- PONCY Patrick



REMISE DES RECOMPENSES DU CHALLENGE P.E.F. DE LA LFNA

Mme Harlem ZAYAR (Technicienne LFNA) procède à la remise des récompenses du Challenge P.E.F. de la LFNA - Saison 2018/2019 – dédiée au club de **GAURIAGUET-PEUJARD**.

REMISE DE LA PLAQUETTE FFF A L'OCCASION DE SON 100^{ème} ANNIVERSAIRE

Le CML FLOIRAC et notamment son Président Jean-Luc DEBANDE se voit remettre la plaquette fédérale du centenaire de son club en présence de Michel DESCHAMPS, bénévole au club.

REMISE DE MEDAILLES LFNA – SAISON 2017/2018

Alexandre GOUGNARD effectue la remise des récompenses des médailles décernées par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine la saison dernière.

YNESTA JEAN-MARC
AS. AMBARES

CAZALA CLAUDE
Commission Féminine

PREVOST CHRISTIANE
Présidente du club du CA SALLOIS

DOTATIONS FORMATION « ARBITRE ASSISTANT BENEVOLE CLUB »

M. Patrick GRENIER, Président de la Commission Départementale des Arbitres et Samir ZOLOTA, Président du Pôle Arbitrage remettent des dotations (coupe-vent offert par le District de la Gironde) destinées à la centaine d'Arbitres Assistants Bénévoles Club qui ont suivi une formation dispensée par Sandra RENON (Conseillère Technique Régionale en Arbitrage).

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Alexandre GOUGNARD – Président du District de la Gironde invite les clubs à rejoindre les terrains de Foot de Margaux pour assister aux 1/2 Finales et Finale de la Départementale Seniors 1 et de se restaurer par la suite grâce à la mobilisation des bénévoles du club CMS HAUT MEDOC.

Il demande aux clubs une dernière réflexion :

La Fédération Française de Football a lancé un dispositif qui s'appelle le dispositif des 100 femmes dirigeantes. Sur la Gironde, 25 dames seront amenées à suivre un cursus de formation auprès de la FFF afin que celles-ci puissent assurer des postes à responsabilités. N'Hésitez pas à nous contacter pour obtenir toutes les informations nécessaires.

Bonnes vacances à tous.

Clôture cette Assemblée Générale à 17h15.

Le Président du District,
Alexandre GOUGNARD

Le Secrétaire Général,
Joël LALANNE